

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Et du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de MONTPEZAT proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L121.10 et L.121.5 du Code des Communes.

Etaient présents : MM. Les conseillers municipaux,

ANDRIUZZI Jean-Michel, AZAÏS Magali, BECAMEL Françoise, CRESPIY Christophe, FROMENT Sandrine, GARCIA Jean-Marie, GERLAC Steve, LECOURT Didier, MARTELLUCCI Myriam, NARDINI Carole, PSAUME Bertrand, RIBIERE Ludovic, ROULLE René, SCHWARZ-DELRIEU Marion, VOLPELLIERE Stéphanie.

Etaient absents : NEANT

La séance est ouverte sous la présidence de M. COMPAN Bernard, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous installés dans leur fonctions : ANDRIUZZI Jean-Michel, AZAÏS Magali, BECAMEL Françoise, CRESPIY Christophe, FROMENT Sandrine, GARCIA Jean-Marie, GERLAC Steve, LECOURT Didier, MARTELLUCCI Myriam, NARDINI Carole, PSAUME Bertrand, RIBIERE Ludovic, ROULLE René, SCHWARZ-DELRIEU Marion, VOLPELLIERE Stéphanie dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M. ROULLE René, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence. Mme BECAMEL Françoise a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.122/4 du Code des Communes. Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A détruire bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Ont obtenu :	
M. ANDRIUZZI Jean-Michel	12 voix
M. ROULLE René	2 voix

M. ANDRIUZZI Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **MAIRE**

ELECTION DES ADJOINTS
PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. La liste des candidats aux adjoints au Maire ayant été déposée, il est ensuite procédé à l'élection des adjoints.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A détruire bulletins blancs	3
Suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7
Ont obtenu, Mme AZAÏS Magali, M. CRESPIY Christophe, Mme NARDINI Carole et M.RIBIERE Ludovic	12 voix

Mme AZAÏS Magali ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **premier adjoint**.

M. CRESPIY Christophe ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **deuxième adjoint**.

Mme NARDINI Carole ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **troisième adjoint**.

M.RIBIERE Ludovic ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **quatrième adjoint**.

La séance est levée à 19h30

ANDRIUZZI J-M.

AZAÏS M.

BECAMEL F.

CRESPIY C.

FROMENT S.

GARCIA J-M.

GERLAC S.

LECOURT D.

MARTELLUCCI M.

NARDINI C.

PSAUME B.

RIBIERE L.

ROULLE R.

SCHWARZ-DELRIEU M.

VOLPELLIERE S.